Réunions d'information des nouveaux maires

Service:

1 - Thème traité

Désignation des référents sécurité routière des communes

2 - Textes de référence

Convention nationale entre la Délégation à la Sécurité Routière et l'assemblée des Maires de France

Document Général d'Orientation pour la sécurité routière 2018 / 2022 qui a défini comme enjeu de « dynamiser le réseau des référents sécurité routière au niveau des communes ».

3 – Rappel de la problématique et développement

Le maire a un rôle important à jouer dans la lutte contre l'insécurité routière. Il tient compte du risque dans les aménagements de voirie, mais il peut aussi réaliser des opérations de sensibilisation et de prévention (organisation de fêtes locales, actions auprès des jeunes...). S'il en dispose, il peut mobiliser la police municipale sur ces actions.

Après chaque renouvellement du conseil municipal, chaque commune doit désigner un référent sécurité routière. L'animation de ce réseau relève de la coordination sécurité routière sous l'autorité de la directrice de cabinet, cheffe de projet sécurité routière et du préfet.

La constitution de la liste des référents SR est en cours. 275 communes ont déjà désigné leur référent. Pour celles qui ne l'ont pas encore fait, le nom et les coordonnées du référent SR peuvent être transmises par mél à <u>pref-securite-routiere@marne.gouv.fr</u>.

Rôle du référent sécurité routière

La déclinaison locale d'une politique de sécurité routière nécessite une approche transversale intégrant les différentes compétences mobilisées dans la commune : urbanisme, voirie, signalisation, aménagement, prévention en milieu scolaire, information, réglementation, pouvoirs de police et contrôles par la police municipale.

Le référent SR aide le maire pour mobiliser les élus et les services pour mener à bien des actions locales. Il est l'interlocuteur privilégié de la Coordination Sécurité Routière de la Préfecture, et un véritable relais d'informations relatives à la sécurité routière auprès des communes.

Fonctionnement

L'objectif de ce réseau est d'organiser, pour l'ensemble de ses membres, un échange d'information sur la sécurité routière. Un espace dédié va être ouvert sur le site de la préfecture, www.marne.gouv.fr et mutualisera des informations des services engagés sur le sujet : conseil départemental et Direction départementale des territoires notamment.

Des journées de sensibilisation à la culture sécurité routière seront organisées pour permettre aux référents d'être sensibilisés à la culture sécurité routière.

Le pôle sécurité routière apportera conseil, moyens humains avec les intervenants départementaux de la sécurité routière rattachés au préfet et matériel pédagogique.

4 - Position du service de l'Etat